

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2023-05

**AVIS** est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2023.

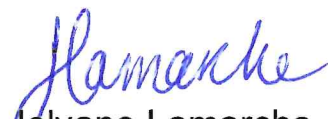
**Nature et effet :**

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil municipal qui sera tenue le mardi 3 octobre 2023 à 20h00, en la salle du Conseil, au 1199, rue Principale, à Saint-Dominique, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative à la superficie d'implantation maximale d'une résidence. La superficie demandée est de 253, 61 m<sup>2</sup>.

En vertu des dispositions de l'annexe B pour la grille «A-4» du Règlement de zonage n° 2017-324, la superficie maximale est de 250 m<sup>2</sup>.

La propriété visée par la présente demande est située au 2059, rue Principale.

DONNÉ à Saint-Dominique, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2023.



Jolyane Lamarche  
Greffière adjointe